



## CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP

1er octobre 2025 - 30 septembre 2026

### Pain

Un contrat d'adhésion, négocié par l'AMAP, est passé entre :

**La Mie qui vous veut du bien S.A.S.U.** dit le boulanger partenaire : Maxime BUSSY  
Atelier Le Bricheton 50, rue de la Réunion - 75020 Paris - 06 12 57 75 80

Et un·e amapien·e, adhérent·e de l'AMAP Réunion Père-Lachaise

Nom	Prénom
Adresse postale	
Adresse mail	Téléphone

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, à savoir :

#### Engagements de l'amapien·ne :

- préfinancer la production ;
- gérer ses retards et absences (vacances...) aux distributions.

#### Engagements du boulanger partenaire :

- livrer chaque semaine un produit de qualité, frais, de son laboratoire ;
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son entreprise et accueillir les adhérent·e·s à son laboratoire, au moins une fois pendant la saison d'engagement ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail : provenance des farines, origine de son levain, production biologique etc. ;
- en cas d'incapacité à livrer (panne, maladie...), le montant de la commande hebdomadaire sera reconduit sur la livraison suivante ou sur la saison suivante, au pire remboursé par le boulanger.

#### Part de production hebdomadaire

Une distribution hebdomadaire selon les quantités choisies par l'amapien·ne :

- 1 pain de 1kg
- 1 pain de 500gr

Les variétés de pains seront au choix du boulanger, qui lissera leur prix sur la saison.

**En cas de situation exceptionnelle**, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent·e·s, le boulanger partenaire, et un·e représentant·e du réseau régional des AMAP IDF.

Fait à Paris, le

Nom et signature de l'amapien·ne

du boulanger partenaire

Pour l'AMAP : Brigitte GERVAIS  
Ce contrat sera conservé par le boulanger

Référentes Pain :

Paris 11 : Anne LACROIX RIVAILLE (06 33 95 74 48) [amapruedecharonne@gmail.com](mailto:amapruedecharonne@gmail.com)

Paris 20 : Céline BUSSY (06 23 08 32 36) [distribruedeshaies@gmail.com](mailto:distribruedeshaies@gmail.com)

## MODALITÉS PRATIQUES

### Prix pour la saison et nombre de semaines

Deux poids de pain, deux tarifs : pain d'1kg = 10€ / pain de 500gr = 5,50€

Saison de 47 livraisons, **relâches les mercredis 24 décembre 2025 et 31 décembre 2025.**

Notre boulanger sera en vacances à partir du 29 juillet, jusqu'à la fin du mois d'août 2026.

**Pas de pain les mercredis : 29 juillet, 5, 12 et 19 août 2024.**

En cas d'absence aux autres dates de partage, l'amapien-ne s'engage à trouver un relai comme stipulé sur la page précédente.

### Choix et modalités de paiement :

Pour plus de visibilité, merci de bien vouloir entourer le/les montant-s payé-s dans la case correspondante :

	<b>Choix du poids du pain→</b>	<input type="checkbox"/> <b>Pain de 1 kg / 10,00 €</b>	<input type="checkbox"/> <b>Pain de 500 gr / 5,50 €</b>
<b>Si règlement par chèque :</b> Cocher les modalités de règlement	<input type="checkbox"/> Règlement en 1 chèque encaissable en octobre 2025	470€	258,50€
	<input type="checkbox"/> Règlement en 2 chèques de montants égaux encaissables en octobre et novembre 2025	235€ + 235€	129,25€ + 129,25€
<b>Les chèques sont à libeller à l'ordre de « La Mie qui vous veut du bien »</b> Le(s) chèque(s) est (sont) remis à la signature du contrat d'engagement avec le boulanger partenaire.			
<b>Règlement par virement</b> à cocher	<input type="checkbox"/> Règlement en 1 seul virement à la signature du contrat en octobre 2025	470€	258,50€
	IBAN de « <b>La Mie qui vous veut du bien</b> » : FR76 3000 3031 2500 0203 2226 749 Le motif du virement doit obligatoirement être précisé comme suit : AMAP 11 ou 20 – suivi du NOM et PRENOM de l'amapien-ne exemples : AMAP 11 – LACROIX RIVAILLE Anne AMAP 20 – BUSSY Céline		

Pour rester dans l'esprit AMAP, il est recommandé de ne faire qu'un seul chèque ou virement de la totalité du contrat (encaissement en début de saison). Le paiement unique permet au boulanger, à la fois d'alléger le travail administratif et de faire face aux coûts de son activité.

### Lieux et horaires :

- 108bis, av. P. Auguste, 75011 Paris de 18h45 à 20h15
- 34, rue de la Réunion, 75020 Paris de 19h30 à 20h30

Lien internet de l'AMAP : <https://amap-rpl.org/>

Le bricheton : <https://fr-fr.facebook.com/LeBrichetonOfficiel/>

---

Référentes Pain :

Paris 11 : Anne LACROIX RIVAILLE (06 33 95 74 48) [amapruedecharonne@gmail.com](mailto:amapruedecharonne@gmail.com)

Paris 20 : Céline BUSSY (06 23 08 32 36) [distribruedeshaies@gmail.com](mailto:distribruedeshaies@gmail.com)